

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-07-43
Séance du mercredi 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*

Date de convocation : lundi 14 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents	Pouvoirs de	Absents
COMBAZ Alain		
SEGARD Magali	LEGRAND Anne-Sophie	
GRANGE Michel		
CHARPIN Brigitte	TICHADOU Virginie	
LALLAU Corentin		
TICHADOU Virginie		Excusée Pouvoir à CHARPIN Brigitte
CHAPILLON Quentin		
COURS Océane		
BUGAUD Mickaël		
BOUVIER Joëlle		
BRIAND Yannick		
LEGRAND Anne-Sophie		Excusé Pouvoir à SEGARD Magali
CHARMEAUX Mickaël		
AURIA-DUFFEAL Clément		
CHRISTIN Valérie		

Le quorum est atteint.

Mr GRANGE Michel a été élu secrétaire.

OBJET : Délibération portant création d'un emploi permanent

Nombre de membres en exercice	Présents	Suffrages Exprimés	Abstentions	Pouvoir	Pour	Contre
15	13	15	0	2	15	0

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de l'agent du Service Technique, il convient de recruter un agent technique à temps complet ouvert au grade d'adjoint technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le Maire propose à l'assemblée

La création, à compter du 25 septembre 2026, d'un emploi permanent d'agent technique à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

D'adopter la proposition du Maire,
De modifier le tableau des emplois à effet du 25 septembre 2026.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

